

DRC4775 – Droit Pénal II

Mike Allan Dyer

Automne 2024

Description du cours

Ce cours vous initiera aux principes généraux gouvernant la preuve et la procédure en droit pénal.

Objectif du cours

Dans le cadre du cours, nous aborderons les principes suivants:

- La compétence et l'organisation des tribunaux
- Les pouvoirs et devoirs des policiers, notamment en matière de détention, d'arrestation et de fouille
- Les mandats d'arrestation, les mandats de perquisition, les mandats généraux, etc.
- La comparution de l'accusé
- La mise en liberté provisoire
- L'enquête préliminaire
- L'administration de la preuve durant le procès
- Les règles concernant l'admissibilité du oui-dire, la preuve de réputation, et les faits similaires.

Méthode d'enseignement

- I. **Exposés magistraux:** L'enseignement se fera par le biais d'exposés magistraux. Vous devrez effectuer des lectures préparatoires avant chaque cours. Afin d'encourager les échanges sincères et authentiques, l'enregistrement du cours n'est pas permis.
- II. **Mini-plan de cours :** Un mini plan de cours détaillé (en format .docx) contenant un aperçu de la matière qui sera vue à chaque cours sera affiché sur Brightspace et pourra être téléchargé. Vous pouvez rédiger vos notes directement dans le document, utiliser le document comme outil pour mieux structurer vos notes, et/ou, utiliser le document afin de mieux suivre la matière présentée.
- III. **Questions de type « cas pratiques » :** Vous aurez également la chance de répondre à des questions de type « cas pratiques » au long de la session. Cela vous permettra de s'assurer de votre compréhension de la matière, de réviser la matière vue au cours précédent, d'améliorer l'argumentation et la structure de vos réponses aux examens, et de vous familiariser avec les attentes du professeur.

Méthode d'évaluation

L'évaluation comportera deux volets :

- 1. Examen de mi-session (20% de la note finale: non préjudiciable)**
 - La durée de l'examen de mi-session est 60 minutes (date à déterminer)
 - L'examen de mi-session est non-préjudiciable
 - L'examen de mi-session est à livres ouverts
 - L'examen de mi-session sera en format papier et aura lieu en présentiel
 - Vous devrez imprimer vos notes de cours (les portables, I-Pad, etc., sont interdits).
- 2. EXAMEN FINAL (80% ou 100% de la note finale : préjudiciable)**
 - La durée de l'examen final est 3 heures (180 minutes).
 - L'examen final est préjudiciable
 - L'examen final est à livres ouverts
 - L'examen final sera en format papier et aura lieu en présentiel
 - Vous pouvez rédiger votre examen en français ou en anglais
 - Vous devrez imprimer vos notes de cours (les portables, I-Pad, etc., sont interdits)

Principaux instruments de travail

Instruments obligatoires

- i. Code criminel annoté Cournoyer-Ouimet à jour en format papier.
- ii. École du Barreau, Collection de droit 2024-2025, vol.12 « Droit pénal – Procédure et preuve », Montréal, CAIJ, 2024. Les lectures individuelles pour chaque cours seront également disponibles sur Brightspace.

Instruments facultatifs

- i. Jurisclasseur, Collection Jurisclasseur : Preuve et procédure pénales 2023 (Montréal : Lexis-Nexis, 2023). Notez que vous pouvez accéder au Jurisclasseur gratuitement en ligne via LexisAdvance. Vous pouvez accéder à LexisAdvance en cliquant ici. Par la suite, écrivez « JCQ Droit pénal – preuve et procédure pénales » pour y accéder.
- ii. Martin Vauclair & Tristan Desjardins, Traité général de preuve et de procédure pénales 2022, 30e édition (Cowansville : Yvon Blais, 2023). 2

Principales lois étudiées

- i. Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46
- ii. Charte canadienne des droits et libertés iii. Loi sur la preuve au Canada (L.R.C. (1985), ch. C-5)